

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit février à 18H30.

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

NOMBRE DE
MEMBRES
PRESENTS : 29

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES : 28

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Pascal NALIN Adjoint, Valérie SANNA Adjointe, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuider DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Kamel BELARBI Conseiller, Magali SCelles Conseillère, Vincent BOUTEILLE Conseiller, Claire CAMPODONICO Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère, Pamela PONSART Conseillère, Jimmy BESSAIIH Conseiller, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Patricia SPREA Conseillère, Laurent DESHAIES Conseiller, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafia BENSADI Conseillère

DATE DE LA
CONVOCATION :
22/02/2023

DELIBERATION
DEL_2023_003

Procurations étaient données à :

Arnaud MAZILLE Adjoint par Sandrine ZUNINO Adjointe
Jean-François GARCIA Adjoint par Fouzia BOUKERCHE Adjointe
Alain GIUSTI Adjoint par Valérie FERRARINI Conseillère
Noura ARAB Adjointe par Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère
Antonio MUJICA Adjoint par Sylvia POLLET Conseillère
Marie-Christine RICHARD Conseillère par Guy PORCEDO Conseiller

Secrétaire de Séance : BOUTEILLE Vincent Conseiller

OBJET : ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE AU MAIRE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L2122-15,
Vu la délibération du 04 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire,
Vu le procès verbal de l'élection du Maire et des Adjoints,
Vu l'arrêté municipal n° 2022-155 du 25 octobre 2022 portant retrait des délégations de fonction et de signature de la 4ème Adjointe,

Considérant la vacance du poste de 4ème adjoint au Maire suite à sa démission,
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste d'adjoint vacant,
Considérant que Monsieur le Maire décide que la nouvelle Adjointe prendra place au dernier rang du tableau des adjoints permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau, comme ci-dessous :

- 1^{er} Adjoint : Monsieur Antonio MUJICA
- 2ème Adjointe : Madame Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN
- 3ème Adjoint : Monsieur Alain GIUSTI
- 4ème Adjoint : Monsieur Arnaud MAZILLE-HAGOBIAN
- 5ème Adjointe : Madame Fouzia BOUKERCHE
- 6ème Adjoint : Monsieur Pascal NALIN
- 7ème Adjoint : Madame Valérie SANNA
- 8ème Adjoint : Monsieur Jean-François GARCIA
- 9ème Adjointe : Madame Noura ARAB
- 10ème Adjointe : Madame Magali SCHELLES

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Hervé GRANIER
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De maintenir le nombre d'Adjoints à 10.

Article 2 :

De décider que la nouvelle Adjointe prendra place au dernier rang du tableau des adjoints, permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau.

Article 3 :

De procéder à la désignation de Madame Magali SCHELLES, dixième Adjointe au Maire, par vote à bulletin secret et à la majorité absolue

- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 35
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Nombre de bulletins pour : 24
- Nombre de bulletins abstention : 04
- Nombre de bulletins blancs : 07

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle conformément à la règle de droit commun.

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 28 février 2023

Délibération DEL_2023_003

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 24 votes pour

Par 4 votes en abstention

Par 7 votes blancs

Fait à Gardanne, le 7 mars 2023

Le Maire



Hervé GRANIER

Transmis en sous-préf

et affiché le : **- 8 MARS 2023**